



**Christa SCHWENG, présidente de l'Observatoire du marché du travail**

**Section spécialisée «Emploi, affaires sociales, citoyenneté»**

**Observatoire du marché du travail (OMT)**

**Rapport sur les activités menées au cours du mandat 2013-2015**

**Introduction**

**Créé à la suite d'une décision du Bureau du CESE du 10 juillet 2007**[[1]](#footnote-1), l'Observatoire du marché du travail (OMT) a été reconduit lors d'une session plénière du CESE en 2013[[2]](#footnote-2). L'OMT fonctionne dans le cadre de la section SOC et lui fait rapport. Il est doté d'un mandat de cinq ans, qui est assorti d'une clause de révision à mi-parcours.

L'Observatoire a pour **mandat** de «cerner et d'analyser les tendances et les défis du marché de l'emploi, et d'apporter une valeur ajoutée au travail de la section SOC et du Comité». En règle générale, l'OMT aborde des questions complexes, qui nécessitent une réflexion plus longue et plus approfondie que celle pouvant résulter du mode de fonctionnement standard des groupes d'étude[[3]](#footnote-3).

Conformément aux dispositions de son acte fondateur, il se réunit jusqu'à cinq fois par an.

Il est composé de **33 membres** (voir annexe I), dont un président et deux vice-présidents, une alternance entre les trois groupes étant prévue tous les deux ans et demi. La présidente actuelle est Mme Christa SCHWENG (Autriche, groupe des employeurs). Les vice-présidents sont MM. Denis MEYNENT (France, groupe des travailleurs) et Krzysztof PATER (Pologne, groupe des activités diverses).

**FR**

Tous les membres de l'OMT font également partie de la section SOC, à l'exception de trois d'entre eux.

**Aperçu des activités menées entre 2013 et 2015**

Au cours du mandat, les travaux pratiques de l’Observatoire du marché du travail ont été régis par des **méthodes de travail** définies d’un commun accord entre la présidente et les vice-présidents de l’OMT et discutées lors de la première réunion du mandat (voir annexe II). Ces méthodes prévoient la possibilité pour l'OMT de tenir des réunions internes et des manifestations publiques, d'effectuer des missions d'information dans le cadre d'analyses d'impact et de fonctionner comme un groupe d'étude en vue de préparer des avis.

L'OMT a également établi des **programmes de travail annuel** qui répertoriaient différents thèmes de manifestations et d'études d'impact. Les thèmes retenus pour les périodes 2013-2014 et 2015 (voir annexe III) ont été proposés par la présidente et les vice-présidents de l'OMT, après concertation et discussion avec l'ensemble de ses membres, et ont été approuvés par le bureau de la section SOC.

L’Observatoire a organisé neuf manifestations publiques (six à Bruxelles et trois à l’étranger), a réalisé une étude d’impact qui a donné lieu à des voyages d’étude et à des réunions dans six États membres, et a traité l'ensemble des sujets figurant dans son programme de travail.

Chaque conférence avait pour but de favoriser des échanges entre les membres du CESE et des experts d'institutions européennes ou internationales, des experts et praticiens nationaux, des députés au Parlement européen et des membres élus du Comité des régions, ainsi que des partenaires sociaux et des organisations de la société civile. Leur objectif était de présenter différents aspects et points de vue concernant chaque question et de trouver un équilibre entre théoriciens et praticiens ainsi qu'entre l’UE et le niveau local.

* **Conférence sur le thème «Les compétences et la mobilité pour la compétitivité»**, organisée en coopération avec le CEDEFOP (Centre européen pour le développement de la formation professionnelle), le 3 décembre 2013 à Thessalonique

Cette manifestation avait pour objectif de cerner les aptitudes requises sur le marché du travail, d'étudier l'adéquation entre les compétences et les emplois, ainsi que d'aborder la nécessité de reconnaissance des qualifications, des stages, des apprentissages et de la mobilité.

Parmi les orateurs figuraient des intervenants de haut niveau du CEDEFOP, de la Commission européenne, du Réseau européen des observatoires régionaux du marché du travail, du Point College (le meilleur établissement d'enseignement et de formation professionnelle de Finlande), du Centre européen pour les femmes et la technologie, de l'Institut Iperia de la Fédération européenne des emplois de la famille, de l'Institut autrichien ibw de la recherche et du développement dans l'enseignement et la formation professionnels, du service public de l'emploi grec, du Forum européen de la jeunesse, ainsi que de l'entreprise Cross Border Talents. En outre, les participants ont pu entendre les interventions de partenaires sociaux des échelons européen et grec, du Conseil économique et social grec, ainsi que de la Confédération nationale des personnes handicapées de Grèce.

* **Conférence sur le thème «Exploiter pleinement le potentiel de la diversité sur le lieu de travail: les aspects liés à la culture, à l'âge, au sexe et au handicap»**, organisée le 21 février 2014 et accueillie par la représentation de la Commission européenne à Berlin

Cette conférence avait pour but d’examiner la manière dont la diversité peut être reconnue, respectée et valorisée. Des exemples pratiques recueillis dans l'ensemble de l'UE ont montré comment des lieux de travail qui intègrent la diversité peuvent s'avérer bénéfiques pour tous: les entreprises, les employés et la société en général. La manifestation a également abordé la question de la mobilité des travailleurs au sein de l’UE et leur intégration dans les États membres d’accueil. Les débats ont apporté une contribution concrète à l’avis SOC/495 «Mesures de soutien à l'intégration des jeunes citoyens de l'UE» et des synergies ont été établies avec les membres du groupe d’étude.

Parmi les intervenants se trouvaient des représentants de la Commission européenne, d’Eurofound (Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail), de l'université de Tübingen, du groupe Adecco, de MaiValueConsulting, d'Ashoka (entreprise sociale de renom), du Bureau pour l’égalité de traitement et la lutte contre la discrimination du Land de Berlin, de l’Agence fédérale pour l’emploi allemande, de la Chambre économique fédérale d’Autriche, de la Fondation espagnole du travail pour l’industrie métallurgique, ainsi que du Conseil social polonais à Berlin.

* **Audition publique sur le thème «La mise en œuvre au niveau national des politiques de l'UE pour l'emploi des jeunes»**, organisée le 1er avril 2014 à Bruxelles

La manifestation avait pour thème l’une des principales priorités à l’échelon de l’UE, et a été organisée à un moment très opportun, alors même que les États membres commençaient à mettre en œuvre plusieurs politiques européennes en faveur de l’emploi des jeunes (telles que la Garantie pour la jeunesse). Par conséquent, il importait d'évaluer le niveau de participation des organisations de la société civile à ces politiques, de rappeler l’importance du rôle que ces organisations peuvent jouer, ainsi que de mettre en avant leurs recommandations et leurs meilleures pratiques.

Cette audition publique portait sur la situation au niveau de l’UE mais également dans un groupe de six États membres (Autriche, Croatie, Finlande, Grèce, Italie et Slovaquie), sachant que cette manifestation était aussi étroitement liée à une étude d’impact que l'OMT a réalisée dans ces pays (voir ci-dessous). Elle a été l’occasion de diffuser les premiers résultats de l’étude, de contribuer au rapport final et à la session plénière du mois de juin du CESE, qui a été en partie consacrée au thème du chômage des jeunes.

Cette manifestation a réuni des représentants de haut niveau du Parlement européen, de la Commission européenne, d’Eurofound, du Centre de politique européenne, du Forum européen de la jeunesse et de plusieurs organisations nationales de jeunesse, ainsi que des partenaires sociaux de l'UE.

* **Conférence sur le thème «Mieux concilier vie professionnelle et vie privée»**, organisée le 24 septembre 2014 à Bruxelles

Cette conférence de l’OMT a été l’occasion de faire le point sur les politiques existantes et les efforts consentis par les décideurs politiques, les pouvoirs publics et les entreprises en vue de parvenir à un équilibre entre vie professionnelle et vie privée ainsi qu'à l’égalité entre les sexes. Des exemples concrets et de meilleures pratiques concernant les politiques adaptées aux besoins des familles ont été présentés et l'importance du rendement de l’investissement social a été mise en évidence. La manifestation a été organisée à un moment très opportun, alors qu'avaient lieu des discussions sur un éventuel retrait du projet de directive relative au congé de maternité, qui avait été bloqué par le Conseil pendant quatre ans.

Parmi les intervenants figuraient des représentants de la Commission européenne, d'Eurofound, du Comité des régions, de la Chambre du travail de Vienne, de la Confédération des organisations familiales de l'Union européenne, du Lobby européen des femmes et du Mouvement mondial des mères.

* **Conférence sur le thème «Soutenir les nouvelles entreprises pour favoriser la croissance et la création d'emplois»**, organisée le 13 novembre 2014 à Bruxelles

Cette conférence de l'OMT avait pour but d’examiner les mesures existantes et futures visant à aider les jeunes pousses et les PME à créer des emplois. Des discussions ont eu lieu sur des sujets tels que la législation de l’UE, le marché unique des services, l’internationalisation des PME, les incitations financières, le climat des affaires, les règles de passation de marchés et le droit du travail. Des représentants de divers réseaux européens de jeunes pousses et d'entreprises se sont exprimés sur leurs expériences, leurs aspirations et les défis auxquels ils sont confrontés. Ils ont aussi insisté sur la difficulté de trouver des jeunes qui possèdent les compétences dont les entreprises ont besoin. Cette manifestation a été l’occasion de rappeler l’importance de la formation par le travail et de l’éducation à l’entrepreneuriat. Elle a également mis en évidence le rôle essentiel joué par les entreprises sociales et par les femmes entrepreneurs, ainsi que la nécessité d’une forte participation des partenaires sociaux en matière de formation.

Parmi les intervenants figuraient des représentants de jeunes pousses et de leurs réseaux, y compris d'entreprises sociales, du Parlement européen, de la Commission européenne, d'Eurofound, ainsi que des partenaires sociaux.

* **Conférence sur le thème «Agir sur le chômage de longue durée: perspectives nationales et européennes»**, organisée le 11 mars 2015 à Zagreb (Croatie)

Cette manifestation était consacrée à la lutte contre le chômage de longue durée, l’un des défis les plus urgents auxquels l’Europe est aujourd’hui confrontée. L'objectif était d'examiner les bonnes pratiques existantes et les mesures qui doivent encore être prises pour lutter contre ce problème et offrir des perspectives aux personnes les plus exposées au risque d'exclusion sociale. Les présentations et discussions ont mis en lumière la situation au niveau tant européen que national.

La manifestation s'est déroulée à un moment crucial, alors que la Commission européenne était en train d'élaborer une proposition de recommandation du Conseil concernant l’insertion des chômeurs de longue durée sur le marché du travail. La Commission souhaitait recenser les opinions et les idées des parties prenantes, et les débats de l’OMT ont contribué à ses travaux sur ce sujet. Elle a repris les conclusions de la conférence dans l'analyse d’impact qu'elle a réalisée en vue de la proposition législative.

Parmi les intervenants de haut niveau figuraient le ministre croate du travail et du système de retraite, des députés au Parlement croate, des membres de la Commission européenne, des représentants d’Eurofound, la présidente de la section du travail et de l’emploi du Conseil économique, social et environnemental français, des représentants de l’observatoire Marchmont de l’université d’Exeter (Royaume-Uni), des membres du réseau européen des services publics de l’emploi, des partenaires sociaux et des représentants de la société civile.

* **Conférence sur le thème «L'Europe des talents: donner un nouvel élan à l'acquisition de compétences par la mobilité des apprentis»**, coorganisée avec le Parlement européen le 2 juin 2015 à Bruxelles (CESE)

Cette conférence de haut niveau, coorganisée par l'OMT et le Parlement européen (M. Jean ARTHUIS, député au Parlement européen et président de la commission BUDG), avait pour thème l'apprentissage et la mobilité des apprentis.

Cette manifestation a permis de mener une réflexion sur les moyens de faciliter et de soutenir davantage la mobilité des étudiants et des jeunes diplômés des systèmes d'enseignement et de formation professionnels (EFP), en s'appuyant sur l'exemple de la mobilité Erasmus des étudiants universitaires.

Parmi les intervenants figuraient le président du CESE, le président de la commission des budgets du Parlement européen, plusieurs autres députés au Parlement européen, le directeur du CEDEFOP, des représentants de la Commission européenne, des partenaires sociaux et des représentants du Forum européen de la jeunesse. Plusieurs responsables de réseaux de mobilité, des apprentis et des représentants de comités économiques et sociaux européens ont également partagé leurs expériences sur le terrain.

Les présentations et les débats organisés pendant la conférence ont contribué à parachever une demande de projet pilote, laquelle a été introduite par un groupe de députés au Parlement européen, sous la supervision du président de la commission BUDG. Ce projet vise à promouvoir l'apprentissage par l'intermédiaire de deux systèmes de mise en œuvre: la mobilité et un cadre réglementaire unique couvrant les 28 États membres de l'UE. Le CESE pourrait en outre contribuer au projet pilote, notamment durant la phase d'analyse de la situation actuelle en ce qui concerne les pratiques de mobilité des apprentis. Il pourrait, par exemple, évaluer l’utilisation du programme Erasmus + du point de vue de la société civile, et mettre en lumière les bonnes pratiques et les recommandations des parties prenantes.

* **Conférence sur le thème «L’intégration des migrants dans le marché du travail: une situation profitable à la fois pour les migrants et la société»**, coorganisée avec le groupe d'étude permanent «Immigration et intégration» du CESE (IMI) le 25 juin 2015 à Bruxelles

Cette conférence, coorganisée avec le groupe IMI du CESE, était consacrée à l'intégration sur le marché du travail des migrants en situation régulière (ressortissants de pays tiers qui rejoignent l'UE dans le cadre du regroupement familial, de leur emploi ou de leurs études). La manifestation a permis de faire le point sur la situation actuelle en matière de participation au marché du travail des migrants dans l’UE et de rappeler les avantages que revêt leur intégration. Les participants ont également abordé les défis qui subsistent, tels que les disparités des cadres juridiques qui s’appliquent aux migrants et la reconnaissance des compétences et des qualifications acquises en dehors de l’UE. Enfin, ils ont pu entendre des exemples de mesures d'intégration réussies et prendre connaissance du rôle que les employeurs, les syndicats et les organisations de la société civile peuvent jouer dans ce domaine.

Les panels étaient constitués de plusieurs membres du Parlement européen, d’experts de l’OCDE, de représentants de la Commission européenne, du CEDEFOP, d'Eurofound, du Migration Policy Institute, du Réseau européen des femmes migrantes (ENoMW) et de la Confédération européenne des syndicats (CES), ainsi qu'un échevin d’Ixelles, membre du Parlement bruxellois et du Parlement de la Communauté française.

La conférence a été organisée en temps opportun et a apporté une contribution concrète au travail de la Commission européenne sur une nouvelle politique européenne relative aux migrations légales en provenance de pays tiers et sur le réexamen de la directive «carte bleue». En effet, les conclusions de la manifestation ont été transmises au groupe d’experts informel sur la migration économique mis en place par la Commission européenne.

Ce fut également la première occasion de travailler avec le Service de recherche du Parlement européen (EPRS) dans le cadre de l’accord de coopération entre le Parlement et le CESE. L'EPRS a rédigé un document d'information sur le thème de la conférence et a beaucoup communiqué à ce sujet.

En 2014, conformément à son programme de travail, l'Observatoire du marché du travail a également réalisé **une étude d'impact approfondie** présentant les points de vue et les recommandations de la société civile organisée concernant les politiques européennes et nationales mises en place pour aider les jeunes à trouver du travail. Cette étude portait sur un échantillon de six États membres, caractérisés par la diversité de leurs pratiques et de leurs approches en matière d'aide aux jeunes sur le marché de l'emploi (Grèce, Croatie, Italie, Autriche, Slovaquie et Finlande).

L'étude de l'OMT a apporté une nette valeur ajoutée à la masse de documents européens qui existe déjà, en s'adressant directement aux parties prenantes pour recueillir leur avis sur des questions telles que la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse et l'efficacité des programmes de stage et d'apprentissage. Des membres de l'OMT se sont en effet rendus sur le terrain pour mener des entretiens dans les États membres, afin d'avoir un aperçu direct des bonnes pratiques et de recueillir les réflexions et les éventuelles inquiétudes des pouvoirs publics et des acteurs de la société civile, y compris des partenaires sociaux.

Le Parlement européen et la Commission européenne ont clairement reconnu ce travail et les membres de l’OMT ont largement diffusé les conclusions et les recommandations de l’étude, tant au niveau de l’UE que des États membres.

Autres exemples d'activités menées entre 2013 et 2015:

* les contributions de l'OMT aux **études pilotes concernant les effets de la directive «Services» sur le secteur de la construction et sur celui de la viande**, réalisées par l'Observatoire du marché unique (OMU); ces contributions ont été apportées dans le cadre des phases préparatoires (notamment lors de l'élaboration du questionnaire), des visites d'étude et des phases d'établissement du rapport;
* la participation de l'OMT **au projet «Mon Europe… demain!»** sur l'emploi des jeunes en Autriche et en Estonie. Ce projet vise à s'appuyer sur la société civile organisée afin d'engager un dialogue structuré avec les citoyens sur les questions européennes;
* l'apport de l'OMT à **la contribution du CESE dans le cadre de l'examen à mi-parcours de la stratégie Europe 2020**.

**Coopération au sein du CESE et avec des partenaires extérieurs**

L'Observatoire a **coopéré, sur le plan interne**, avec les sections, la CCMI, les autres observatoires et le comité de pilotage Europe 2020, et a apporté sa contribution aux travaux des rapporteurs ainsi que des autres membres du CESE.

L'OMT a intensifié sa **coopération avec des partenaires extérieurs, notamment des acteurs institutionnels**. Ces derniers ont été tenus régulièrement informés de ses activités, auxquelles ils ont été associés. Cette coopération a notamment pris les formes suivantes:

* des députés au **Parlement européen** ont participé, en qualité d'intervenants, à des manifestations de l'OMT tenues à Bruxelles. Celle sur la mobilité des apprentis a été coorganisée avec le Parlement européen. L'étude d'impact a été largement diffusée au Parlement, qui a pris l'initiative d'insérer sur son site internet un lien vers ce document. L’OMT a également entamé une coopération concrète avec l'EPRS, qui a préparé, à la demande de l’OMT, une session d’information sur le thème de la conférence la plus récente;
* **la Commission européenne** a régulièrement dépêché des intervenants aux manifestations de l'OMT et a inclus, dans l'analyse d’impact ex ante du projet de recommandation sur le chômage de longue durée en cours de préparation, les conclusions de la manifestation organisée par l'OMT en Croatie. Les membres et le secrétariat de l'OMT ont eu de nombreux échanges avec différentes directions générales, ainsi qu'avec les cabinets des commissaires ANDOR, THYSSEN et NAVRACSICS;
* en ce qui concerne les **agences de l'UE**, l'OMT a entamé, en 2013, une coopération concrète avec le CEDEFOP, qui a accueilli l'une de ses manifestations; l'Observatoire continue également d'entretenir d'excellentes relations avec Eurofound, qui a régulièrement envoyé des intervenants et des modérateurs aux conférences de l'OMT. Par conséquent, le CEDEFOP et Eurofound ont décidé de fêter leur quarantième anniversaire, le 19 novembre 2015, en partenariat avec le CESE;
* un membre du **Comité des régions** a également participé, en qualité d'intervenant, à l'une des manifestations de l'OMT, et plusieurs visites d'étude de collectivités locales et régionales ont été organisées au CESE, avec la participation de l'Observatoire;
* des contacts ont été maintenus avec les **présidences de l'UE** et avec les représentations permanentes de plusieurs États membres;
* l’OMT coopère de façon approfondie avec l’**OCDE**, qui a présenté ses travaux à l’une des conférences;
* l'OMT a par ailleurs coopéré avec certains **conseils économiques et sociaux nationaux**, notamment ceux de Grèce, d'Italie et de France. Ces conseils ont non seulement été invités aux manifestations de l'Observatoire, mais ont également accueilli certaines de ses réunions, ou y ont participé en envoyant des intervenants;
* des contacts personnels ont été établis avec plusieurs **groupes de réflexion**, tels que Bruegel, le Centre d’études de la politique européenne (CEPS), Confrontations Europe, les Amis de l'Europe et le Migration Policy Institute. L'OMT fait aussi partie, par l'intermédiaire de sa présidente et de son secrétariat, du groupe de travail sur le chômage des jeunes mis en place par le Centre de politique européenne (EPC);
* pour ce qui concerne les **autres observatoires**, l'OMT travaille en coopération étroite depuis 2013 avec le Réseau européen des observatoires régionaux du marché du travail qui, grâce à ses membres, est solidement ancré à la réalité sur le terrain. Cette coopération pourrait être approfondie grâce à la participation de trois membres de l'OMT à une ou deux réunions par an. En outre, depuis 2015, l'OMT entretient d'intéressants contacts avec l'observatoire Marchmont du marché du travail au Royaume-Uni;
* de nombreuses **autres organisations de la société civile et de partenaires sociaux** ont été régulièrement associées aux travaux de l'OMT: Forum européen de la jeunesse, Réseau européen des associations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (EAPN), Lobby européen des femmes (LEF), Confédération des organisations familiales de l'Union européenne (Coface), Mouvement mondial des mères, Fédération européenne des emplois de la famille (EFFE), Réseau européen des femmes migrantes (ENoMW), Confédération européenne des syndicats (CES), Businesseurope, Union européenne de l'artisanat et des petites et moyennes entreprise (Ueapme), Eurochambres, etc.

**Communication**

Le rôle de l’Observatoire, sa composition, son programme de travail et toutes ses activités sont présentés sur **ses pages web**.

En outre, au sein du CESE, la **lettre d'information de la section SOC et de l'OMT** permet aux membres de suivre les travaux de leurs collègues et de se tenir informés de l'évolution de certains dossiers intéressants.

**La vice-présidente du CESE chargée de la communication** a participé à la première réunion du mandat et l'OMT coopère régulièrement avec le **service de communication du CESE** pour ce qui concerne les invitations à la presse, les communiqués, le recours à des photographes professionnels, les vidéos, etc. En matière de médias sociaux, c'est l'OMT qui a pris l'initiative d'un usage systématique de Twitter lors des manifestations organisées par la section SOC.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Annexes**

Annexe I – Liste des membres de l'OMT

Annexe II – Méthodes de travail de l'OMT

Annexe III – Programmes de travail juin 2013-2014 et janvier 2014-octobre 2015 de l'OMT

**Annexe I**

**Liste des membres de l'OMT**

|  |
| --- |
| **Présidence et membres de l'Observatoire du marché du travail** |
| **Groupe I** | **Groupe II** | **Groupe III** |
| **Présidente** **Christa Schweng (AT)***ECO, SOC, EU2020* | **Vice-président** **Denis Meynent (FR)** *INT, SOC, EU2020* | **Vice-président****Krzysztof Pater (PL)***ECO, SOC* |
|  |  |  |
| Dorthe Andersen (DK)*ECO, SOC* | Peter Coldrick (UK)*ECO, TEN* | Gunta Anča (LV)*CCMI, ECO, SOC, TEN* |
| Christian Ardhe (SE)*ECO, SOC* | Søren Kargaard (DK)*ECO, SOC, TEN* | Grace Attard (MT)*CCMI, INT, SOC, REX* |
| Ana Bontea (RO)*ECO, SOC* | Marian Krzaklewski (PL)*CCMI, SOC, TEN* | Lalko Dulevski (BG)*ECO, SOC* |
| Vladimíra Drbalová (CZ)*REX, SOC* | Liviu Luca (RO)*ECO, TEN* | Giuseppe Guerini (IT)*INT, SOC* |
| Giancarlo Durante (IT)*INT, SOC* | Veselin Mitov (BG)*CCMI, INT, REX* | Renate Heinisch (DE)*INT, SOC* |
| Lubomir Hadjiysky (BG)*SOC, TEN* | Daniela Rondinelli (IT)*INT, NAT* | Meelis Joost (EE)*ECO, REX, SOC* |
| Jan Klimek (PL)*INT, SOC* | Oliver Röpke (AT)*INT, SOC, EU2020* | Kinga Joó (HU)*REX, SOC* |
| Irini Ivoni Pari (EL)*ECO, SOC* | Dana Štechová (CZ)*REX, SOC* | Mette Kindberg (DK)*ECO, REX, SOC* |
| Eve Päärendson (EE)*ECO, REX, SOC* | Xavier Verboven (BE)*REX, SOC, EU2020* | Ingrid Kössler (SE)*SOC, TEN* |
| José Isaías Rodríguez García-Caro (ES) *REX, SOC* | José María Zufiaur Narvaiza (ES)*REX, SOC* | Eugen Lucan (RO)*NAT, SOC* |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Annexe II**

**Méthodes de travail de l'OMT**

|  |
| --- |
| **Observatoire du marché du travail****Méthodes de travail 2013-2015** |

**REMARQUES PRÉLIMINAIRES**

Le présent document expose les méthodes de travail de l'Observatoire du marché du travail (OMT) pour le mandat 2013-2015. Il se base sur une série de documents, tels que *les méthodes de travail de la section SOC*, le document "*Perfectionner les méthodes de travail et les avis du CESE"* adopté par le Bureau du Comité en décembre 2012, le *Règlement intérieur* et ses *modalités d'application*, le document de 2008 *"Assistance aux conseillers en matière de travaux consultatifs"*, et le *Guide consolidé pour l'élaboration des avis* (version 2010).

**CONTEXTE**

L'Observatoire du marché du travail a été créé par décision du Bureau du CESE en juillet 2007 avec pour mandat de **"cerner et d'analyser les tendances et les défis du marché de l'emploi, et d'apporter une valeur ajoutée au travail de la section SOC et du Comité"**. L'OMT fonctionne dans le cadre de la section SOC et lui fait rapport. En règle générale, l'OMT ne fait pas double-emploi avec la section SOC mais aborde des thèmes complexes qui requièrent une analyse plus longue et approfondie que celle que pourrait effectuer un groupe d'étude en suivant les méthodes de travail normales[[4]](#footnote-4).

**ACTIVITÉS POUR LE MANDAT 2013-2015**

Les activités s'inscrivant dans le cadre de l'actuel mandat se fondent sur **l'expérience réussie de l'OMT** et tirent dès lors parti de ses connaissances spécifiques concernant l'organisation de manifestations dans les États membres et à Bruxelles afin de recueillir des informations concernant les sujets qui les préoccupent spécifiquement. En outre, l'Observatoire a été un excellent canal pour porter les débats nationaux au niveau européen.

Conformément à la décision du Bureau de 2007, l'OMT élabore **un programme de travail annuel**. Les thèmes sont proposés par le bureau de l'OMT après consultation des membres de l'OMT des trois groupes et soumis à l'approbation de la section SOC. Le programme annuel doit offrir une certaine flexibilité pour pouvoir être adapté aux besoins internes de la section SOC et du CESE ainsi qu'à de nouvelles évolutions dans les marchés de l'emploi.

L'Observatoire se réunit **jusqu'à cinq fois par an** et fait rapport à la section SOC[[5]](#footnote-5). Les réunions/manifestations sont planifiées longtemps à l'avance afin de permettre aux membres de s'organiser. Si possible, les dates des deux prochaines réunions/manifestations de l'OMT devraient être fixées.

Conformément à la décision du Bureau de 2007, "**les activités de l'OMT** consisteront notamment à:

* observer les défis et les tendances du marché du travail;
* recueillir les exemples de meilleures pratiques;
* stimuler le débat en organisant des auditions avec les acteurs institutionnels et socioprofessionnels concernés, les organisations de la société civile et le monde académique;
* produire des études ou des rapports d'expertise proactifs sur des thèmes choisis;
* examiner des thèmes transversaux."

Pour mener à bien ces activités, l'OMT coopère étroitement avec la Commission, le Parlement, le Conseil, Eurofound, le CEDEFOP, EU-OSHA et le réseau de CES nationaux et d'institutions similaires.

Les activités de l'OMT se déclinent en une pluralité de **modalités de travail**. Certains exemples sont fournis dans le tableau ci-dessous.

|  |
| --- |
| **Exemples de modalités de travail possibles,** **à mettre en œuvre au cours des deux ans et demi de mandat** |
| **N°** | **Formulaire** | **Détails et résultats** |
| 1 | **MANIFESTATIONS PUBLIQUES** (AUDITIONS, CONFÉRENCES, etc.) | Un maximum de quatre manifestations publiques peuvent être organisées chaque année dont une au moins dans un État membre (**"manifestation locale"**). Tous les membres de l'OMT sont invités à participer à ces manifestations.Leur durée varie selon les besoins (une demi-journée, une journée complète).Ces manifestations sont proposées par le Bureau de l'OMT à la section SOC et organisées par le secrétariat.L'organisation des manifestations locales dépend entièrement de l'engagement des membres des États membres respectifs.Si possible, il convient d'organiser les manifestations locales en collaboration avec le Conseil économique et social ou une entité ou organisation similaire.Le **résultat** des manifestations publiques se compose d'un **rapport de la manifestation** qui doit être concis et contenir les principaux messages/conclusions de la manifestation. Le secrétariat élabore ce rapport peu de temps après la manifestation, sous la responsabilité du bureau de l'OMT.Les manifestations publiques peuvent être combinées à des missions d'information (voir ci-dessous) et faire office d'événement de lancement ou de clôture, pour la préparation des **évaluations d'impact**. Les évaluations d'impact visent à recueillir des informations sur le terrain, dans certains États membres, afin de donner un aperçu actualisé sur un thème donné. Il conviendrait d'élaborer une telle évaluation chaque année.  |
| 2 | **MISSIONS D'ÉTUDE DANS LES ÉTATS MEMBRES** | Ces missions sont menées par les délégations de trois membres (un par groupe, mais pas nécessairement de l'État membre visité, l'un des membres étant désigné rapporteur de la mission d'étude). Le nombre de missions pouvant être accomplies chaque année est limité.Elles sont organisées par le secrétariat en collaboration avec les membres du CESE de l'État membre concerné.Leur objectif est d'identifier les meilleures pratiques ou les difficultés à l'échelle nationale et de recueillir des informations de terrain dans les États membres.**Résultat**: **rapports de mission** qui contribuent aux évaluations d'impact. |
| 3 | **TRAVAIL EN TANT QUE GROUPE D'ÉTUDE** | Sur la base d'une décision de la section SOC, l'OMT peut exceptionnellement agir en tant que groupe d'étude pour les avis qui ne sont pas soumis à des délais courts. Le **projet d'avis** qui en résulte devra être soumis à la section SOC pour adoption. |
| 4 | **RÉUNIONS INTERNES** | Si nécessaire, les membres de l'OMT se réunissent en interne pour débattre de sujets tels que le programme de travail annuel, qui doit être soumis à la section SOC pour approbation.  |

**Communication concernant les activités**

Toutes les activités de l'OMT seront détaillées sur le site Web de l'Observatoire. Ce site fait partie du site général du CESE et contient des descriptions d'évènements à venir, des informations concernant l'inscription, des conclusions et des rapports d'évènements passés. Ces pages Web visent principalement le public général mais sont également utilisées pour fournir des informations aux membres de l'OMT, de la section SOC et à d'autres membres du CESE.

Le secrétariat envoie périodiquement, d'une manière rapide et ciblée, des informations détaillées concernant les manifestations, les rapports de mission et les évaluations d'impact:

* aux membres de l'OMT et de la section SOC, au moyen, par exemple, d'un courriel contenant le lien vers le site Web de l'OMT ou d'un lien spécifique dans la lettre d'information de la section SOC et de l'OMT, qu'il conviendrait d'envoyer aux membres plus régulièrement, par exemple neuf fois par an;
* aux membres de la section SOC, qui pourraient être régulièrement informés des activités de l'OMT par le biais d'une note d'information concise durant les réunions de la section SOC, signalant les nouvelles évolutions ou publications des institutions européennes et d'autres organisations.
* Les membres du CESE qui ne sont pas membres de l'OMT ou de la section SOC devraient avoir le choix de recevoir la lettre d'information de la section SOC et de l'OMT. Les rapporteurs d'autres sections, pour lesquels les travaux récents de l'OMT sont pertinents, devraient être informés par le secrétariat.
* Les partenaires externes (orateurs participant à certaines manifestations, députés européens sélectionnés, représentants de présidences et personnel de la Commission européenne, Parlement européen, Conseil et autres organisations telles qu'Eurofound, le CEDEFOP et EU‑OSHA) devraient être régulièrement informés des travaux récents et à venir de l'OMT.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Annexe III**

**Programmes de travail juin 2013-2014 et janvier-octobre 2015 de l'OMT**

|  |
| --- |
| **Observatoire du marché du travail (OMT)****Programme de travail juin 2013-2014** |

**CONTEXTE**

Conformément à la décision du Bureau du CESE de 2007 instituant l'Observatoire du marché du travail, ce dernier opère au sein de la section SOC et ne dispose pas de programme politique propre. Les thèmes traités par l'OMT correspondent au programme de la section SOC et l'objectif de l'Observatoire est d'apporter une valeur ajoutée aux travaux de la section SOC et du Comité. L'OMT a pour mandat d'identifier et d'analyser les tendances et les défis du marché de l'emploi, ainsi que de traiter de questions complexes qui requièrent une réflexion plus longue et approfondie que celle que peut mener un groupe de travail dans le cadre de ses attributions normales[[6]](#footnote-6).

**PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL JUIN 2013-2014**

Conformément à la décision du Bureau de 2007, l'OMT établit un **programme de travail annuel**. Ce programme devrait prévoir une marge de flexibilité pour pouvoir être adapté aux besoins internes de la section SOC et du CESE et aux nouvelles évolutions survenues sur les marchés de l'emploi.

L'Observatoire se réunit **jusqu'à cinq fois par an** et fait des rapports à la section SOC[[7]](#footnote-7). Les réunions et les manifestations sont programmées longtemps à l'avance, afin que les membres puissent s'organiser. Si possible, les dates des deux réunions ou manifestations suivantes de l'OMT seront toujours connues.

Les **différentes formes d'activité** de l'Observatoire (manifestations publiques, à Bruxelles ou dans les États membres, missions d'information, réunions) et leurs résultats escomptés (rapports, évaluations d'impact) sont détaillés dans le document intitulé *Observatoire du marché du travail – Méthodes de travail pour le mandat 2013-2015*[[8]](#footnote-8).

Les **thèmes** présentés ci-dessous ont été proposés par la présidence de l'OMT (Christa Schweng, présidente de l'OMT ainsi que Denis Meynent et Krzysztof Pater, vice-présidents), après consultation des membres des trois groupes. Ils ont été examinés lors de la réunion de l'OMT le 11 juin 2013 et approuvés par la section SOC le 26 juin 2013.

Lors du traitement de **chacun de ces thèmes**, il conviendra d'accorder une attention particulière aux **questions transversales telles que la qualité de l'emploi, l'égalité et la non-discrimination (en fonction du sexe, du handicap, de l'âge, etc.) et les principes de bonne gouvernance** (transparence et responsabilisation des organisations, participation des acteurs concernés à la programmation, à la mise en œuvre et aux évaluations des initiatives proposées, inclusion, efficacité et impact).

* **Compétences et mobilité pour la compétitivité**: les systèmes éducatifs offrent-ils aux jeunes les compétences appropriées pour intégrer le marché de l'emploi et décrocher leur premier emploi? Quels bons et mauvais exemples peut-on trouver dans les États membres? De quelles compétences aura-t-on besoin à l'avenir? Comment fonctionne concrètement la reconnaissance mutuelle des qualifications? Quelques exemples de bonnes pratiques de reconnaissance informelle des qualifications – sont-elles comparables? Quels sont les moteurs de la mobilité, comment peut-on les encourager? Quel rôle joue le réseau EURES dans la promotion de la mobilité?
***Calendrier****: Ce thème sera traité en 2013.*
* **Instruments visant à lutter contre le chômage des jeunes**: quels sont les instruments existants pour aider les jeunes à trouver leur premier emploi? Les exemples de bonnes pratiques d'autres États membres sont-ils utilisés et adaptés aux besoins nationaux? Dans quelle mesure les États membres recourent-ils au financement du FSE pour lutter contre le chômage des jeunes?
***Calendrier****:* *Ce thème pourrait être traité sous la forme d'une évaluation d'impact, qui pourrait être achevée début 2014.*
* **Gestion de la diversité au sein des entreprises**: que peuvent faire les entreprises pour gérer avec succès la diversité de leur personnel? Cela concerne des travailleurs d'origines culturelles différentes, mais aussi des éléments tels que le sexe, l'âge, ou les besoins des personnes handicapées. Il conviendrait de mettre en avant des exemples de bonnes pratiques quotidiennes (organisation du travail et environnement de travail, y compris la santé et la sécurité sur le lieu de travail), et les avantages avérés que cela apporte aux entreprises et aux acteurs concernés.
***Calendrier****: à déterminer.*
* **Concilier vie professionnelle et vie familiale, investissement social**: Comment les politiques de conciliation aident-elles à renforcer le taux d'emploi des hommes et des femmes? Quelles mesures de soutien devraient être mises en œuvre par l'État? Quels instruments existent au niveau des entreprises? Quels en sont les avantages? Comment l'investissement social en faveur des politiques de conciliation (structures d'accueil des enfants, soins aux personnes âgées, infrastructure sociale, etc.) peut-il être maintenu en temps de crise? Comment peut-on mesurer les effets de ces politiques?

***Calendrier****: Ce sujet pourrait être traité sous la forme d'une évaluation d'impact. Date à déterminer.*

* **Soutenir la création de nouvelles entreprises pour favoriser la croissance et la création d'emplois**: Quel soutien peut-on apporter à la création de nouvelles entreprises? Quelles mesures existent pour encourager l'emploi du premier salarié? Quels sont les instruments en place pour aider les jeunes entrepreneurs à assumer leurs responsabilités sociales à l'égard de leurs salariés (par exemple en matière de sécurité sociale, de santé et de sécurité au travail)? Quels sont les besoins spécifiques des entreprises de l'économie sociale, comment contribuent-elles à la création d'emplois? Une audition à laquelle participeraient de jeunes entrepreneurs devrait permettre de cerner les mesures, les politiques et les instruments existants ainsi que la manière dont ils contribuent à atténuer l'impact de la crise économique.

***Calendrier****: à déterminer.*

* **Lutter contre le chômage de longue durée**: le chômage de longue durée n'a cessé d'augmenter depuis le début de la crise en 2008. Quel type d'instruments, quels exemples de politiques et de bonnes pratiques faut-il mettre en œuvre pour lutter contre ce fléau qui mine sourdement la cohésion sociale en Europe? Comment réinsérer les personnes les plus éloignées du marché du travail?

***Calendrier****:* *Une manifestation sur ce thème pourrait être organisée en 2014 ou début 2015 si les ressources nécessaires sont disponibles.*

Outre les thèmes à traiter entre juin 2013 et fin 2014, l'OMT pourrait **nourrir la contribution du CESE à la révision à mi-parcours de la stratégie Europe 2020** au moyen d'une coopération avec les sections SOC et ECO et le comité de pilotage Europe 2020 sur la question essentielle du **programme d'investissement sur la croissance et la qualité de l'emploi en Europe**. Cette manifestation pourrait avoir lieu début 2014 afin d'apporter une contribution opportune à la nouvelle Commission.

|  |
| --- |
| **Observatoire du marché du travail (OMT)****Programme de travail janvier-octobre 2015** |

**CONTEXTE**

L'Observatoire du marché du travail (OMT) a été créé par décision du Bureau du CESE en 2007[[9]](#footnote-9), avec pour mandat de «cerner et d'analyser les tendances et les défis du marché de l'emploi et d'apporter une valeur ajoutée au travail de la section SOC et du Comité».

L'Observatoire du marché du travail œuvre dans le cadre de la section SOC, à laquelle il fait rapport, et se réunit jusqu'à cinq fois par an.

**PROGRAMME DE TRAVAIL JANVIER-OCTOBRE 2015**

La présidence de l'OMT (Mme Christa SCHWENG, présidente de l’OMT, et MM. Denis MEYNENT et Krzysztof PATER, vice-présidents) a décidé de sélectionner les thèmes des trois premières réunions de 2015 et de laisser au futur mandat le soin de choisir ceux des deux dernières.

Les sujets présentés ci-dessous ont été examinés et approuvés par les membres de l’OMT, le 24 septembre 2014, puis par le bureau de la section SOC.

* **Lutte contre le chômage de longue durée**: la manifestation devrait se pencher sur les politiques et les bonnes pratiques qui peuvent être engagées pour lutter contre le chômage de longue durée et réintégrer les personnes les plus éloignées du marché du travail.

*Calendrier prévisionnel: premier trimestre 2015*

* **Éducation et formation au service de l'acquisition de compétences utiles**: la rencontre devrait porter sur l'enseignement et la formation professionnels et examiner comment faciliter encore la mobilité des apprentis.

*Calendrier prévisionnel: avril/mai 2015*

* **Politique active de l'emploi pour favoriser l'intégration des migrants sur le marché du travail**: la conférence devrait présenter des exemples de bonnes pratiques pour l'intégration des migrants en situation régulière sur le marché du travail et pourrait être organisée en synergie avec le groupe d'étude permanent «Immigration et intégration» du CESE (IMI).

*Calendrier prévisionnel: juin 2015*

Lors du traitement de **chacun de ces thèmes**, il conviendra d'accorder une attention particulière aux **questions transversales telles que la qualité de l'emploi, l'égalité et la non-discrimination (en fonction du sexe, du handicap, de l'âge, etc.) et les principes de bonne gouvernance** (transparence et responsabilisation des organisations, participation des acteurs concernés à la programmation, à la mise en œuvre et aux évaluations des initiatives proposées, inclusion, efficacité et impact).

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_



1. Décision du Bureau du CESE du 10 juillet 2007, R/CESE 921/2007 rev. [↑](#footnote-ref-1)
2. CES2371-2013\_04\_00\_REF\_NB pt. 4a), annexe 3: «Constitution des organes et des groupes de travail du CESE». [↑](#footnote-ref-2)
3. Décision du Bureau du CESE du 10 juillet 2007, R/CESE 921/2007 rev. [↑](#footnote-ref-3)
4. Décision du Bureau du CESE du 10 juillet 2007, R/CESE 921/2007 rev. [↑](#footnote-ref-4)
5. Décision du Bureau du CESE Bureau du 10 juillet 2007, R/CESE 921/2007 rev. [↑](#footnote-ref-5)
6. Décision du Bureau du CESE du 10 juillet 2007, R/CESE 921/2007 rév. [↑](#footnote-ref-6)
7. Décision du Bureau du CESE du 10 juillet 2007, R/CESE 921/2007 rév. [↑](#footnote-ref-7)
8. Document CES 3189-2013. [↑](#footnote-ref-8)
9. Décision du Bureau du CESE du 10 juillet 2007, R/CESE 921/2007 rev. [↑](#footnote-ref-9)